

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016
COUR DE CASSATION / GRAND'CHAMBRE
5, QUAI DE L'HORLOGE 75001 PARIS

Inscription obligatoire avant le 20 septembre 2016

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

Colloque organisé par la *Société de législation comparée*
en partenariat avec
le CDPF de l'Université de Strasbourg
et le CEJESCO de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

et soutenu par
la *Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion*
et le CEIE de l'Université de Strasbourg,
le CECP de l'Université Panthéon-Assas Paris II,
le CDF et le CREDIP de l'Université Jean Moulin Lyon 3,
et la *Faculté de Droit et de Science politique* de Reims.

Direction scientifique

Gustavo Cerqueira,

maître de conférences à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Nicolas Nord,

maître de conférences à l'Université de Strasbourg

Informations et inscriptions

Gordon Choisel

gordon.choisel@legiscompare.com

LE DROIT ÉTRANGER À L'ÉPREUVE DES CONTRÔLES DE CONSTITUTIONNALITÉ ET DE CONVENTIONNALITÉ



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE



CDPF
Centre de
Droit Privé
Fondamental



UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

avec le soutien de



CENTRE D'ÉTUDES
CONSTITUTIONNELLES
ET POLITIQUES
UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS PARIS II



UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3
CREDIP
CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ



LexisNexis®



Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

OUVERTURE / 9 H

Bertrand Louvel, *premier président de la Cour de cassation*
Dominique Hascher, *président de la Société de législation comparée*

PROLÉGOMÈNES / 9 H 30

sous la présidence de **Danièle Alexandre**,
professeur émérite de l'Université de Strasbourg

« Contrôle de constitutionnalité,
contrôle de conventionnalité et la figure de l'altérité »
Julien Boudon, *professeur à l'Université de Reims Champagne-Ardenne,
doyen de la Faculté de Droit et de Science politique de Reims*
« Lieux et formes d'application du droit étranger soumis à un
contrôle de constitutionnalité et de conventionnalité »
Jean-Sylvestre Bergé, *professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3*

PERSPECTIVES FRANÇAISES / 11 H

sous la présidence de **Guillaume Drago**,
professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II

« Le contrôle au regard de la Constitution étrangère et des
conventions liant l'État d'origine »
Pascal de Vareilles-Sommières, *professeur à l'Université Paris I
Panthéon-Sorbonne*
« Le contrôle au regard de la Constitution française
et des conventions liant la France »
Hugues Fulchiron, *professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3*
« Le point de vue des praticiens »
Alice Meier-Bourdeau, *avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation*

DÉJEUNER LIBRE / 12 H 45

COMPARAISON DE LA PLACE DE LA CONSTITUTION ÉTRANGÈRE ET DES CONVENTIONS LIANT L'ÉTAT D'ORIGINE / 14 H 15

sous la présidence de **Jean Massot**,
président de section honoraire au Conseil d'État

Pour le système italien
Serena Forlati, *professeur associé à l'Université de Ferrare*
Pour les systèmes allemand et suisse
Patrick Kinsch, *professeur à l'Université du Luxembourg*
Pour le système nord-américain
Alejandro Garro, *professeur associé à l'Université de Columbia*
Pour les systèmes argentin et uruguayen
Didier Opertti-Bádan, *ancien ministre des affaires étrangères de l'Uruguay*
Pour le système brésilien
Gustavo Cerqueira, *MCF à l'Université de Reims Champagne-Ardenne*

COMPARAISON DE LA PLACE DE LA CONSTITUTION DU FOR ET DES CONVENTIONS LIANT LE FOR / 16 H

sous la présidence de **Sylvaine Poillot-Peruzzetto**,
conseiller à la Cour de cassation en service extraordinaire

Pour le système italien
Serena Forlati, *professeur associé à l'Université de Ferrare*
Pour les systèmes allemand et suisse
Patrick Kinsch, *professeur à l'Université du Luxembourg*
Pour le système nord-américain
Alejandro Garro, *professeur associé à l'Université de Columbia*
Pour les systèmes argentin et uruguayen
Fernanda Munschy, *avocat au barreau de Strasbourg*
Pour le système brésilien
Gustavo Monaco, *professeur à l'Université de São Paulo*

CONCLUSION / 17 H 30

Paul Lagarde, *professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*